



Conseil économique et social

Distr. générale
27 novembre 2007
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Quarante-sixième session

6-15 février 2008

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social
et de la vingt-quatrième session extraordinaire
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion
du plein-emploi et d'un travail décent pour tous**

Déclaration présentée par l'Association « Communauté Pape Jean XXIII », organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.5/2008/1.



Déclaration

Introduction

1. L'Association, qui a été reconnue en tant qu'organisation non gouvernementale par les pouvoirs publics italiens en 1999, est une communauté catholique dont les membres luttent contre l'injustice en choisissant de partager leur vie avec ceux que la société néglige ou opprime, avec les plus pauvres et les laissés pour compte : les membres de la communauté vivent dans des maisons familiales (« *case famiglia* ») et des centres thérapeutiques pour toxicomanes, travaillent dans des coopératives sociales et collaborent à divers projets visant à promouvoir le développement social et à combattre les causes de la marginalisation par des méthodes non violentes. La communauté est ouverte aux croyants et aux non-croyants qui souhaitent contribuer à l'avènement d'une société plus équitable et plus juste.

2. L'Association, qui est basée en Italie, mène des activités partout dans le monde, en particulier en Europe (Italie, Saint-Marin, Pays-Bas, Croatie, Albanie, Fédération de Russie, Roumanie, Moldova), en Afrique (Kenya, Zambie, République-Unie de Tanzanie, Ouganda), en Asie (Palestine, Bangladesh, Sri Lanka), en Amérique du Sud (Brésil, Chili, République bolivarienne du Venezuela, Bolivie) et en Australie.

3. Il convient de souligner que l'Association prête une grande importance à la « Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous » que la Commission du développement social a retenu comme thème central de sa 46^e session.

4. Il s'agit là pour l'Association d'un objectif fondamental à atteindre pour éliminer les causes de la marginalisation à la réalisation duquel elle est déterminée à contribuer en mettant en œuvre diverses activités dans le cadre de projets tels que ceux cités ici à titre d'exemple.

Les projets « *Cicetekelo* » à Ndola (Zambie) et « *Tiempo de vivir, tiempo de compartir* » à La Paz (Bolivie) ont tous deux été mis en œuvre afin de réinsérer les enfants des rues dans la société en leur donnant la possibilité de suivre un apprentissage ainsi que de trouver et de conserver un emploi.

5. Les enfants des rues, qui sont particulièrement exposés et vivent en marge de tout cadre socioéconomique, sont malheureusement très nombreux. La plupart ne vont pas à l'école et, face à la dureté de la vie des rues – pauvreté, faim, violence et mauvais traitements de tous types –, se mettent à consommer la drogue des pauvres. L'inhalation de vapeurs de colle entame alors chaque jour davantage leur santé et leur amour-propre.

Les projets susmentionnés visent essentiellement à

- a) Aider les enfants à retrouver leur dignité d'être humain et préserver leur développement, en particulier sur les plans éducatif, social et éthique;
- b) Leur faire reprendre le chemin de l'école;
- c) Leur donner une formation professionnelle;
- d) Les guider sur la voie de l'indépendance économique et du plein épanouissement;

Les mêmes objectifs sont poursuivis dans les deux projets, qui ne diffèrent que sur le plan des méthodes car les contextes sociaux, culturels et économiques dans lesquels ils sont menés sont entièrement différents.

Le projet « Cicetekelo »

6. En Zambie, 83 % de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Le pays est frappé de plein fouet par la pandémie de VIH/sida. La misère, la désintégration de la famille et la flambée du sida ces dernières années ont contraint de nombreux enfants à abandonner l'école et à vivre dans les rues par leurs propres moyens.

7. C'est dans ces conditions particulièrement difficiles, que l'Association a lancé le projet « Cicetekelo » en 1998. Le projet, dont le nom signifie espoir dans la langue locale, accueille les enfants des rues qui veulent changer de vie.

Ce projet comporte deux grands volets :

a) Éducation – alphabétisation;

b) Formation axée sur les compétences : il s'agit de donner aux jeunes les moyens de devenir autonomes. Plusieurs formations professionnelles sont proposées : menuiserie, mécanique, sculpture sur bois, sculpture sur stéatite, fabrication de matériaux de construction, agriculture et élevage de bovins. La durée de chaque formation est de trois ans au cours desquels les jeunes sont suivis par un enseignant sur les plans pratique et théorique.

8. À l'issue de la deuxième année, les jeunes qui parviennent à un certain niveau de préparation et de maturité doivent présenter un examen d'État pour obtenir un certificat d'aptitude professionnelle reconnu par le Gouvernement zambien. La troisième année de formation est plus intensive; les jeunes commencent alors à percevoir une aide économique pour leur travail. La moitié du montant qu'ils touchent doit être déposée sur un fonds spécial et leur est restituée à la fin de leur stage pratique. Ils reçoivent en même temps un ensemble d'outils professionnels et disposeront ainsi du minimum nécessaire pour démarrer leur propre affaire à l'issue du programme de formation.

9. Les jeunes qui ont suivi la formation sur trois ans sont prêts et qualifiés pour se présenter sur le marché du travail. Il est toutefois tellement difficile de trouver un emploi à Ndola que des débouchés sont proposés dans le cadre du projet :

- Certains jeunes se voient proposer un contrat de travail type pour collaborer au projet;
- Des accords ont été passés avec des entreprises locales qui souhaitent employer du personnel de façon régulière, dans le cadre desquels l'Association et les entreprises se portent mutuellement garantes des jeunes, qui continuent de bénéficier d'un suivi;
- Une aide est fournie aux jeunes qui souhaitent ouvrir leur propre entreprise. Ils reçoivent la somme d'argent nécessaire ainsi qu'un ensemble d'outils à la fin de leur formation et bénéficient d'une aide pour surmonter les difficultés susceptibles de se présenter au cours de l'année qui suit.

Projet « *Tiempo de vivir, tiempo de compartir* »

10. Ce projet a aussi été mis en œuvre en raison des graves difficultés socioéconomiques que connaît la Bolivie. En effet, d'après les données recueillies lors du recensement de 2001, sur les 8 274 325 habitants que compte le pays, 45 % ont moins de 18 ans et 2 500 000 enfants – dont plus de 616 000 travaillent – vivent dans la misère. On dénombre quelque 3 700 enfants au travail dans les seules villes de la Paz et d'El Alto.

11. Compte tenu de la situation des enfants des rues, le programme mis en œuvre est fortement structuré et fait une large place aux aspects spirituels et psychologiques puisqu'il prévoit non seulement une formation professionnelle mais aussi un réel processus de régénération personnelle qui permette à chacun de reconquérir sa dignité et de renouer avec sa vie intérieure.

12. À cet effet, après une brève période au cours de laquelle ils peuvent faire connaissance et nouer des relations amicales, les jeunes entament un programme spécial structuré en plusieurs phases dont le principal objectif est de leur permettre de prendre conscience des compétences qu'ils possèdent et des aspects positifs de leur vie et de comprendre qu'il est possible de vivre une vie fondée sur la vérité, la justice et l'amour tout en devenant autonome sur le plan économique. La formation professionnelle assurée et l'incitation à reprendre l'école jouent l'une et l'autre un rôle capital dans cette prise de conscience.

13. Pendant la deuxième phase de ce programme de réinsertion, les jeunes suivent une formation pour apprendre des métiers précis comme la menuiserie, la mécanique, la boulangerie, la production de pâtes alimentaires et de glace, l'élevage des bovins et l'horticulture maraîchère. Ceux qui sont analphabètes apprennent à lire et à écrire. Leur formation professionnelle est ensuite complétée par des stages éducatifs dans l'un des domaines d'activité professionnelle existant au sein de l'Association (restauration, débit de glaces) afin de leur permettre d'acquérir les connaissances et les compétences correspondant au niveau qualitatif requis sur le marché du travail. À l'issue de leur formation, les jeunes reçoivent une aide à la recherche d'emploi puis bénéficient pendant au moins un an de tout l'appui et toute l'assistance nécessaires pour surmonter les difficultés susceptibles de se présenter.

Formation professionnelle des femmes et programmes de microcrédit à l'intention des personnes touchées de diverses façons par la pandémie de VIH/sida

Le projet Rainbow en Zambie

14. En Afrique, les enfants dont le père est décédé du sida sont élevés par leur mère, les membres de leur famille étendue (tantes, grands-mères) ou des parents lointains. Compte tenu du grand nombre d'orphelins et de la misère dans laquelle ils vivent, il est essentiel de fournir un appui économique à ces familles qui risquent de se désintégrer ou de connaître la famine. Parallèlement à l'aide immédiate qui peut être fournie, il est indispensable de créer des emplois pour que les adultes qui s'occupent de ces enfants aient des revenus qui leur permettent de subvenir aux besoins de leur foyer.

15. Ce programme de microfinancement agricole a été lancé en Zambie en 2000 pour donner aux ménages les plus démunis la chance de trouver un travail décent, de pourvoir à leur nourriture, d'exploiter et d'améliorer les compétences professionnelles qu'ils ont acquises au fil des ans, mais dont ils n'ont jamais pu tirer parti faute d'avoir eu accès aux facteurs de production.

16. Ce programme tente de trouver un compromis entre les besoins quotidiens et les besoins à long terme en adoptant une démarche à deux volets. Dans le cadre du premier volet, les participants suivent une première formation de deux semaines, puis des stages de mise à niveau. Ils reçoivent ensuite un capital initial en nature sous forme d'engrais et de semences. Dans le second volet, ils bénéficient d'une prise en charge de leur nourriture, de leurs soins de santé et de leurs frais de scolarité pendant trois mois de façon à ne pas être contraints d'entamer ce capital initial pour survivre.

Les ménages participent au programme pendant une durée de quatre ans. Celui-ci se décompose comme suit :

- Première année – les bénéficiaires reçoivent une formation, un capital initial (semences, engrais, etc.), une assistance technique et une aide alimentaire et les frais de scolarité des enfants sont pris en charge;
- Deuxième année – ils doivent suivre des stages de mise à niveau, reçoivent une assistance technique et d'autres intrants agricoles;
- Troisième année – ils continuent de bénéficier d'une assistance technique et de recevoir des intrants agricoles.
- Quatrième année – les intrants agricoles leur sont donnés gratuitement.

Les bénéficiaires doivent rembourser le capital en nature sous forme de produits agricoles, mais sans payer d'intérêts. Le taux de remboursement des capitaux ainsi investis s'établit entre 95 et 98 %.
